

Le 23 décembre 2013.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 23 décembre 2013, à 19 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nancy Delisle, conseillères  
Messieurs Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers  
Formant le quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Monsieur Pascal Paquette est absent.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Serge Leblanc, comptable, est également présent.

Tous les élus présents confirment la réception de l'avis spécial d'assemblée.

Madame Lise Nolette prend son siège à 19 h 08.

M. Leblanc répond aux questions des conseillers sur le budget, les taxes, les subventions à recevoir, la TVQ et les différents chiffres à corriger. Il est convenu de laisser la taxe foncière à 0,87 \$ du cent dollars d'évaluation comme l'année passée.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget pour 2014, au montant de revenus et dépenses de 572 524 \$.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19h15).

Accepter sur proposition de Mme Lise Nolette  
Secondé par M. Guy Hudon

France Mc Sween, maire  
1

Christiane Leblanc, g.m.a. grade  
Directrice générale et sec. très.



